

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 23
Convocations du 30 novembre 2022**

Présents : ALLAIS Florence ; BIEGER Emmanuelle ; BIVALSKI Maxime ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.

Excusés : BARBE Dominique (pouvoir à N. ROCA) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à E. BIEGER) ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise (pouvoir à M. LALANNE GUERIN) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à M. BIVALSKI).

Secrétaires de Séance : ALLAIS Florence et BIEGER Emmanuelle.

Délibération D2022-63

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention opérationnelle avec l'EPFNA

Monsieur le Maire rappelle la signature d'une convention opérationnelle (n° 33-20-066) avec l'EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) suite à la délibération n°D2021-23 du 15/03/2021 afin de permettre des actions foncières pour redynamiser le centre-bourg de Fargues Saint-Hilaire.

Il indique, qu'en cohérence avec les études et discussions en cours avec l'EPFNA, la commune a souhaité élargir le périmètre d'intervention potentielle de cette convention (veille foncière, négociations amiables, préemption éventuelle...) pour y ajouter des parcelles stratégiques à proximité du centre bourg (le long de la partie centrale de l'Avenue de l'Entre-Deux-Mers – RD 936).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement récent d'une étude de « stratégie d'intervention sur le centre bourg », portée et engagée par l'EPFNA, dans le cadre de cette convention. En effet, le groupement « MICASASUCASA / GUENIOT / ATIS CONSEIL / ABAC GEO AQUITAINE » a été retenu par l'EPFNA, après accord de la commune en date du 16/10/2022. Le montant des études sont les suivants :

- Phase 1 : identification des enjeux : 22 800 € HT
- Phase 2 : Réalisation de scénarios d'aménagement : 29 400 € HT

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant n°1 (sans impact financier) afin de l'autoriser à signer ce document.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération initiale (n°D2021-23) du 15/03/2021 ;
Vu la convention opérationnelle (n° 33-20-066) avec l'EPFNA ;
Vu le projet d'avenant n°1 proposé par l'EPFNA ;

Considérant la nécessité d'élargir le périmètre d'intervention de cette convention en cohérence avec la volonté d'aménager le centre bourg de la commune (espaces publics, mobilités douces, activités commerciales, services, logements...);

Après en avoir délibéré,

POUR	19
CONTRE	03 : ALLAIS Florence, MAYOR Sébastien, NERAUDAU Gerard.
ABSTENTION	00

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle (n° 33-20-066) avec l'EPFNA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et les différents documents associés.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
A Fargues Saint-Hilaire, le 05 décembre 2022.
Le Maire,
Bertrand GAUTIER